

# Vers une meilleure connaissance des intendants intérimaires de la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne

Marie-Pierre Lacoste

► **To cite this version:**

Marie-Pierre Lacoste. Vers une meilleure connaissance des intendants intérimaires de la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne. Nuevo mundo Mundos Nuevos, CERMA, 2018. halshs-02116589

**HAL Id: halshs-02116589**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02116589>**

Submitted on 1 May 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Vers une meilleure connaissance des intendants intérimaires de la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne**

Au cours de la période 1764-1821, 196 hommes ont exercé la fonction d'intendant dans la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne. Parmi eux, une centaine ont été nommés à titre provisoire. Cette présence importante d'*interinos* n'est pas un fait spécifique à l'intendance puisqu'on retrouve ce phénomène dans d'autres corps de l'administration. Très peu de travaux leur sont pourtant consacrés alors que ces *interinos* sont restés parfois plus longtemps en charge que les agents titulaires. Garants de la continuité des institutions de la monarchie, les intendants *interinos* méritent qu'on leur accorde plus d'attention. C'est l'objectif de cet article. En adoptant une démarche prosopographique, nous tenterons d'abord de déterminer qui sont ces hommes et de décrire l'environnement familial et social dans lequel ils évoluent avant d'étudier quelques parcours.

Durante el periodo 1764-1821, 196 hombres han desempeñado la función de intendente en el virreinato de la Nueva España. Entre ellos, un centenar han sido nombrados provisionalmente. Esta presencia importante de *interinos* no es un hecho específico a la intendencia ya que se encuentra este fenómeno en otros cuerpos de la administración. Sin embargo, contamos con muy pocos trabajos que les son dedicados mientras estos *interinos* se quedaron a veces más tiempo en el cargo que los agentes titulares. Garantes de la continuidad de las instituciones de la monarquía, los intendentes *interinos* merecen que se les concede más atención. El objetivo de este artículo es contribuir a un mejor conocimiento de estos *interinos*. Al adoptar un enfoque prosopográfico, intentaremos primero determinar quiénes son estos hombres y describir el entorno familiar y social en el que se insertan antes de estudiar algunos trayectos.

During the period 1764-1821, 196 men served as intendants in the viceroyalty of New Spain. Among these men, one hundred were appointed provisionally. This important presence of temporary intendants isn't a specific fact in the intendancy because we find this phenomenon in others bodies of the administration. However very few works are dedicated to them while this temporary intendants some times stayed in charge longer than the full intendants. Guarantors of the continuity of the institutions of monarchy, the temporary intendants deserve that we grant them more attention. This is the purpose of this article. By adopting a prosopographical approach, we will first try who are these men and to describe the family and social environment in which they join before studying some career path.

Marie-Pierre Lacoste  
Docteur en histoire, Framespa, Toulouse Jean Jaurès

## Vers une meilleure connaissance des intendants intérimaires de la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne

Pourquoi cet intérêt particulier pour les intendants *interinos* ? Deux raisons. La première est liée à nos recherches lors de notre doctorat<sup>1</sup>. Le recensement qui a été fait des intendants nommés au cours de la période 1764-1821<sup>2</sup> dans la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne - les royaumes de la Nouvelle-Espagne et du Guatemala, Cuba, Porto Rico, la Floride et la Louisiane, les Philippines - témoigne de l'importante numérisation de ces *interinos*. Sur les 196 intendants nommés au cours de cette période, 102 l'ont été de façon intérimaire soit plus de la moitié<sup>3</sup>. Il était à notre sens difficile de les ignorer et de les traiter à part d'autant que certains sont restés en charge plus longtemps que les intendants titulaires. Il nous a donc paru logique de les incorporer à notre corpus. La seconde raison réside dans un vide historiographique. Si dans l'ensemble les études historiques sur l'administration de l'Espagne moderne - quels que soient les corps étudiés -, reconnaissent ces nominations par intérim, elles ne les intègrent pas pour autant dans leurs analyses. Il en est ainsi de Didier Ozanam<sup>4</sup> qui pour les capitaines généraux a constaté la nomination fréquente d'*interinos* mais les a exclus de son corpus tout en établissant pour huit d'entre eux, une fiche pour son répertoire biographique. À notre connaissance seul l'historien Mickaël Augeron a souligné dans sa thèse sur le personnel de l'intendance le rôle très important joué par ces *interinos*<sup>5</sup>. Pour le seul territoire du royaume de la Nouvelle-Espagne, il a ainsi recensé pour la période 1787-1821 vingt-deux assesseurs par intérim dont seize Créoles qui sont restés en charge en moyenne quatre ans. Un vide historiographique qu'il est d'autant plus difficile d'expliquer si l'on songe aux vacances des charges très nombreuses dans l'administration royale<sup>6</sup>. Nous n'avons trouvé en outre que rarement des ouvrages dont le titre contenait le terme *interino(s)*<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> La soutenance de notre thèse - *Les intendants de la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne (1764-1821) : origines, carrières et intégration coloniale. Essai prosopographique* - a eu lieu le 20 avril 2017 à l'université de Toulouse Jean Jaurès devant Jean-Pierre Dedieu (président du jury), Josep Maria Fradera Barceló (rapporteur), Mickaël Augeron (rapporteur), Roberta Stumpf et Michel Bertrand qui a dirigé nos recherches.

<sup>2</sup> 1764 marque l'introduction de la première intendance dans un territoire hispano-américain à Cuba ; 1821 renvoie à la signature des actes d'indépendance en septembre 1821 et marque la fin des nominations par la monarchie espagnole sauf à Cuba, à Porto Rico et aux Philippines, territoires qui restent espagnols après 1821.

<sup>3</sup> Nous n'avons pas pris en compte les intendants nommés dans un premier temps en qualité d'*interinos* et qui sont devenus titulaires ensuite de leur charge. Bernardo Bonavia par exemple ne fait pas partie du corpus des intendants *interinos*. Si pendant cinq ans, ce dernier a été intendant *interino* de Mexico, il a été ensuite nommé intendant titulaire de Durango. Un intendant *interino* a été nommé dans deux intendances différentes.

<sup>4</sup> Didier Ozanam, *Los capitanes y comandantes generales de provincias en la España del siglo XVIII: estudio preliminar y repertorio biográfico*, Córdoba, Servicio de Publicaciones de la universidad de Córdoba, 2008, p. 11 : « se ha excluido, en principio a los interinos que no han llegado a ser propietarios. Sin embargo ha parecido conveniente poner en el repertorio (pero no en los recuentos estadísticos) a 8 interinos que han desempeñado el cargo durante más de 4 años seguidos ».

<sup>5</sup> Mickaël Augeron, *Entre la plume et le fer : le personnel des intendances de la vice-royauté de Nouvelle-Espagne, 1785-1824. Pratiques de pouvoirs et réseaux sociaux en Amérique espagnole*, La Rochelle, 2000. Cet historien a illustré ses propos tout au long de sa thèse avec des agents titulaires de leur charge mais également avec des *interinos*.

<sup>6</sup> La monarchie procédait à des nominations à titre provisoire pour éviter une vacance trop longue de la charge pouvant affecter le bon fonctionnement de l'administration royale. Il y avait bien sûr la vacance du poste suite au décès en charge du titulaire ou lorsque ce dernier était empêché d'exercer ses fonctions compte tenu d'un état de santé délicat. Les vacances se produisaient également lors des mutations. Lorsqu'un intendant titulaire recevait une nouvelle affectation, il n'était pas toujours possible d'attendre l'arrivée de son

L'objectif de cet article est double : présenter une synthèse de nos travaux sur les intendants *interinos* et revisiter l'histoire de l'administration de l'Espagne moderne en réfléchissant aux politiques de recrutement de la monarchie et au rôle joué par ces agents intérimaires. Après avoir dessiné le profil-type de ces intendants *interinos* et examiné en fonction des sources disponibles l'environnement familial et professionnel de ces hommes, nous terminerons par l'étude de quatre parcours.

### Qui étaient ces *interinos* ?

Nous connaissons la provenance géographique de soixante-dix-huit intendants *interinos* soit pour 76,47 % d'entre eux.

Tableau 1  
*Origine géographique des intendants interinos de la vice-royauté (1764-1821)*

Origine	Péninsulaire	Créole	Etrangère	Inconnue	Total
Nombre	50	27	0	24	101

Source : élaboration personnelle à partir des sources dépouillées

Cinquante sont des péninsulaires dont treize proviennent de l'Andalousie, ce qui n'est guère surprenant au vu des liens étroits qui unissaient cette région à l'Amérique hispanique à l'époque moderne. La prédominance du recrutement andalou est aussi certainement liée à l'influence de José de Gálvez et de sa clientèle du moins dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les deux Castille, cœur administratif et politique de la monarchie espagnole, fournissent sept intendants. Viennent ensuite avec quatre intendants chacune les provinces de la Catalogne et des Asturies. Si pendant longtemps, l'historiographie de la bureaucratie a insisté sur la prépondérance numérique des Péninsulaires au sein de l'appareil étatique colonial suivant en cela la politique de recrutement voulue par Madrid dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, on sait aujourd'hui que les Créoles furent cependant bien présents au sein de l'institution y compris à son sommet<sup>8</sup>.

---

successeur compte tenu des distances à parcourir pour rejoindre le nouveau poste, les affaires courantes ne pouvant attendre d'être traitées. Les nominations à titre provisoire intervenaient aussi lorsque l'intendant titulaire s'absentait plusieurs mois voire davantage, appelé par exemple dans une autre région de l'empire pour participer à une campagne militaire ou devant rentrer en Espagne pour régler des affaires familiales.

<sup>7</sup> Nous avons utilisé l'entrée *interino(s)* sur le catalogue Sudoc. Les titres contenant ce mot sont très rares. Mentionnons l'ouvrage de Maria Teresa Avelino Pires, *O domínio do poder e o poder dos homens: os governos interinos camarários das ilhas de Cabo Verde, séculos XVII e XVIII* ; Rafael Borrás Betriu, *Los interinos. Algunos ministros de la Corona* et celui d'Eulegio Zudaire Huarte, *Don Agustín Jauregui y Aldecoa. II, Virrey interino del Perú*.

<sup>8</sup> Nous avons répertorié au cours de nos recherches quarante-huit intendants créoles (titulaires et *interinos* confondus). L'un d'entre eux a été nommé dans deux intendances différentes.

Tableau 2  
*Date de nomination des intendants créoles (1764-1821)*

	Avant 1808	1808	Après 1808
Nombre intendants	10	1	37

Source : élaboration personnelle à partir des sources dépouillées

Vingt-sept intendants *interinos* sont des Créoles nés dans la vice-royauté : quinze sont originaires du royaume de la Nouvelle-Espagne, sept du Guatemala, quatre de Cuba et un de Santo Domingo. Un seul intendant créole est né en dehors de la vice-royauté, dans la Capitainerie générale du Venezuela. Cette présence non négligeable de Créoles au sommet de l'institution est sans aucun doute la conséquence de la crise politique que traverse la monarchie à partir de 1808. En Espagne, les institutions centrales s'effondrent et face aux dangers d'une émancipation de ses territoires américains, Madrid doit revoir sa politique de recrutement et composer avec les milieux créoles en leur confiant des postes importants au sein de son administration. Avec les mouvements insurrectionnels des années 1808-1810, nommer des Créoles est ainsi pour la monarchie, l'unique solution pour maintenir sa légitimité et lutter contre la remise en cause de son autorité. En leur confiant la direction de l'intendance, c'est pour elle, un signe d'ouverture et un pas vers le partage des pouvoirs, l'institution étant considérée par beaucoup comme l'expression de l'absolutisme monarchique. La proclamation de l'indépendance du Venezuela en juillet 1811 n'est certainement pas non plus étrangère à cette politique d'ouverture. Un partage des pouvoirs prévaut à une perte de territoires. À moins que la monarchie n'ait pas eu d'autres choix que de nommer des Créoles faute de candidatures métropolitaines. Dernière remarque sur les origines géographiques, on ne note pas la présence d'intendant *interino* né à l'étranger.

La *Real Ordenanza para el establecimiento e instrucción de intendentes de ejército y provincia en el reino de la Nueva-España* de 1786 ne donne guère d'indications quant à la voie à suivre pour accéder à l'intendance. Dans son article un, est seulement indiqué que sont nommées par le roi des « *personas de acreditado zelo, integridad, inteligencia, conducta* »<sup>9</sup>. Rien n'est dit sur « *las cualidades esenciales que deben llenar estos empleos* » souligne Gisela Morazzani<sup>10</sup>. Or, être un serviteur zélé et intègre ne signifie pas pour autant posséder les compétences requises pour exercer une telle charge. Ce silence de l'ordonnance est donc pour nous, révélateur d'une réalité avérée : les voies qui mènent à l'intendance sont multiples et la monarchie se réserve ainsi la possibilité de choisir ses bureaucrates. Mais ces remarques s'appliquent-elles aussi aux *interinos* ? L'étude des formations et des antécédents professionnels est de ce fait indispensable pour mieux cerner

<sup>9</sup> Cette absence de mention était déjà à noter dans la *Real Ordenanza* de 13 de octubre de 1749 para el restablecimiento e instrucción de intendentes de provincias y exercitos : «*los que las exercieren seran personas de grado, autoridad, representacion, y zelo, qual corresponde al desempeño de esta importante confianza, reservando el elegir y nombrar los que estimare convenientes*» ; mais aussi dans l'ordonnance du 4 juillet 1718 instaurant pour la première fois l'intendance : «*nombrando para exercer las personas de grado, autoridad, y representacion, zelo, aptitud y demás partes correspondientes al grave cargo de ellas, que han deviar de las facultades, y jurisdiccion necesarias a los expresados fines*». Celle de 1803 n'explicite pas davantage les connaissances à avoir : «*cuyo nombramiento me reservo hacer en sugetos de todas carreras, y que por su acreditado celo, honor y conducta merezcan esta confianza, que desempeñada con la integridad y exactitud que espero*».

<sup>10</sup> Gisela Morazzani, *La intendencia en España y América*, p. 117.

qui sont ces hommes. Nous avons pu établir pour quatre-vingt-deux d'entre eux la formation suivie (74,5 %) et pour soixante-quatre, la charge antérieure avant l'accès à l'intendance (62,75 %). Si l'on s'attache aux formations suivies par ces *interinos*, on s'aperçoit qu'ils ont suivi pour quarante-quatre d'entre eux un cursus juridique. Parmi eux, neuf ont obtenu un *bachiller*, quinze sont *licenciados*, enfin dix ont passé un *doctorado*. Cette formation juridique n'est en soi pas surprenante car trente-trois *interinos* occupaient la charge d'assesseur avant d'accéder à celle d'intendant. En tant qu'assistant de l'intendant, ces assesseurs étaient la plupart du temps des juristes. Vingt-trois intendants *interinos* sont des militaires de carrière (35,3 %) dont plus du tiers appartiennent à l'infanterie (41,4 %) <sup>11</sup> ce qui n'est guère étonnant quand on sait le rôle important joué par ces hommes dans le système défensif de l'empire. On sait par ailleurs que dix venaient du monde des finances et six exerçaient une charge au sein d'une audience. Nous sommes en présence d'hommes ayant déjà une expérience professionnelle, dotés donc de réelles compétences qu'elles soient de nature juridique, financière ou militaire. L'intendance même par intérim n'a jamais été aux mains d'un personnel novice. Ce sont aussi des hommes ayant atteint un âge mûr. Plus des deux tiers ont atteint la quarantaine lorsqu'ils accèdent à l'intendance <sup>12</sup>. La charge d'intendant n'est donc en aucun cas leur première charge. Même si nos sources sont lacunaires, les données recueillies montrent que les intendants *interinos* d'origine péninsulaire ont une bonne connaissance des affaires coloniales. Lorsqu'Antonio Cordero est nommé par intérim intendant de Durango cela fait quarante-deux ans qu'il est en Amérique. On constate aussi cette présence sur le sol américain depuis très longtemps pour Diego García Panes et Pedro Ponce arrivés tous les deux en 1754 et nommés seulement dans les années 1790 ou encore pour Vicente Bernabeu, Onésimo Durán y Fernández, Carlos González Castañón dont la présence sur le sol américain est attestée depuis une dizaine d'années au moment de leur nomination.

Dernière variable de cette étude prosopographique, la durée en charge qui pourrait expliquer ce vide historiographique les concernant. Il semblerait *a priori* que ces intendants ne restent pas longtemps en charge. À ce jour, nous ne sommes pas en mesure de confirmer ou d'infirmer cette affirmation car il est difficile de calculer la durée exacte en charge sans aucun titre de nomination, sans toutes les *hojas de servicios* ou les *relaciones de méritos*. Mais pour trente-six d'entre eux, nous avons pu calculer le temps minimum passé en charge et l'avons comparé aux temps de charge des intendants titulaires. Pour ces derniers, du moins pour ceux ayant été nommés dans le royaume de la Nouvelle-Espagne, Luis Navarro García a calculé que cinq intendants ont passé moins d'un an en charge, trois ont eu un mandat inférieur à deux ans et quatre sont restés en charge moins de trois ans <sup>13</sup>. Si nous nous arrêtons à ces trois catégories, nous avons donc douze intendants qui sont comptabilisés comme intendants titulaires et font partie de toutes les listes établies par les historiens pour cette catégorie d'agents de l'Etat. Or paradoxalement, parmi les intendants *interinos*, nous en avons au moins six qui sont restés en charge plus de deux ans et onze entre un et deux ans mais ils n'apparaissent statistiquement à l'exception de Diego Panes dans aucune étude sur l'intendance de la

---

<sup>11</sup> Nous avons regroupé sous ce terme d'infanterie les hommes servant dans ce corps mais aussi les ingénieurs militaires, ces derniers s'occupant des ouvrages de défense.

<sup>12</sup> Un a moins de trente ans, dix-huit ont entre trente et trente-neuf ans, vingt-deux entre quarante et quarante-neuf ans, dix entre cinquante et cinquante-neuf ans, et onze ont au moins soixante ans.

<sup>13</sup> Luis Navarro García, *Servidores del Rey. Los intendentes de Nueva España*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 2009, p. 54.

vice-royauté de la Nouvelle-Espagne<sup>14</sup>. Ce constat est déconcertant d'autant que ces *interinos* ont assuré la continuité des affaires en attendant l'arrivée du nouvel intendant en titre. Il n'est que de citer l'assesseur de San Luis Potosi José Ruiz de Aguirre qui est resté plus de cinq ans à la tête de l'intendance ou encore Pedro Garrido y Durán qui, en 1790 en attendant le nouvel intendant Enrique Grimarest, fut chargé d'organiser la mise en place de l'intendance et établit alors onze subdélégations dans les territoires de sa juridiction.

L'étude sur les intendants *interinos* n'est pas encore terminée car de nombreuses données nous font encore défaut. Pour autant ces premiers résultats tendent à prouver que ces *interinos* ont tout à fait leur place dans les travaux sur l'administration royale. Il ne nous paraît pas justifié que les intendants nommés par intérim ne soient pas comptabilisés au même titre que les intendants titulaires dans les études menées sur cette institution.

### **L'environnement familial, professionnel et relationnel des *interinos***

Faire carrière dans l'Espagne moderne ne dépend pas uniquement du seul mérite individuel. La famille joue pour Jean-Pierre Dedieu un rôle capital dans le recrutement des agents de la monarchie<sup>15</sup> en élaborant de subtiles stratégies si l'on accepte évidemment comme concept que « toute stratégie est un ensemble d'actes liés entre eux qui ont pour fin de construire, de conserver et d'accroître un capital de pouvoir, sous quelque forme qu'il se manifeste<sup>16</sup> ». Pour les officiers de finances de l'Amérique hispanique, Michel Bertrand a démontré combien « un solide soubassement familial était [aussi] primordial dans le déroulement de carrière<sup>17</sup> ». Qu'en est-il pour les intendants *interinos* ? Appartiennent-ils à des familles bien insérées dans l'appareil d'État, à des familles puissantes qui dominent localement la vie politique et économique, à des familles nobles ?

La non-possession d'un titre ou d'une distinction nobiliaire ne signifie pas pour autant absence de noblesse. De même la particule *don* n'est pas obligatoirement signe de noblesse. On le sait, la particule *de* n'est caractéristique de la noblesse que dans le cas où le nom qui la précède est rattaché à un domaine seigneurial. Aucun intendant *interino* ne possède un titre nobiliaire mais dix possèdent un habit militaire, signe indiscutable de noblesse avérée auxquels nous pourrions ajouter les deux manteaux des pères de José Alejandro Aycinena y Carrillo et de Diego Panes. Cependant, il est fréquent de rencontrer cette qualité dans les *hojas de servicio* et les *relaciones de méritos*. Elle peut apparaître sous diverses appellations : *calidad noble* (Miguel del Corral, Miguel Bachiller y Mena, Manuel Perez Valdés), *de ascendientes de notoria nobleza* (Antonio Isidro Palomo, Juan

---

<sup>14</sup> On sait pour les vingt-deux assesseurs intérimaires recensés par Mickaël Augeron qu'ils demeurent en poste de quelques mois à plus de dix ans (environ quatre ans en moyenne), p. 210.

<sup>15</sup> Jean-Pierre Dedieu, «Amistad, familia, patria...y rey. Las bases de la vida política en la Monarquía española de los siglos XVII y XVIII», *Mélanges de la Casa de Velázquez, La naissance de la politique moderne en Espagne (milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle – milieu XIX<sup>e</sup> siècle)*, 2005, XXXV, 1, p. 4. Il avait déjà signalé le rôle prépondérant de la famille en 1998 dans un article «La familia ¿Una clave para entender la historia política? El ejemplo de la España moderna», *Studia Historica, Historia moderna XVIII*, p. 201-233.

<sup>16</sup> Ángel Rodríguez Sánchez, Métodos de evaluación de las estrategias familiares en el Antiguo Régimen», *Fuentes y métodos de la historia local*, Actas de las jornadas celebradas en Zamora, 1991, p. 14. Dans l'« Introduction » des *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien régime*, Jean-Pierre Dedieu et Zacarias Moutoukias soulignent le lien étroit entre famille et État, la première étant « le contexte et l'instrument des carrières, les plus brillantes comme les plus médiocres » (p. 8).

<sup>17</sup> Michel Bertrand, « De la famille au clientélisme. Le facteur familial dans le réseau relationnel des officiers de finances de Nouvelle-Espagne (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », *Autour du clientélisme*, 1994, p. 7.

Ventura Morales), *de noble sangre* (Zamora), *de familia distinguida* (Rosi). Au-delà si nous élargissons notre recherche aux autres membres de la famille, à savoir les enfants, les frères, les oncles, les cousins germains, les ascendants (outre les pères), nous comptabilisons neuf habits militaires supplémentaires. Nous sommes certainement en présence d'hommes issus de la petite et moyenne noblesse, d'une noblesse récente car une seule de ces familles est détentrice d'un titre de noblesse : celle de l'intendant *interino* du San Salvador, José Alejandro Aycinena y Carrillo. Le titre de Marquis de Aycinena a en effet été concédé par Charles III le 19 juin 1783 à son père Juan Fermín de Aycinena e Irigoyen<sup>18</sup>, dignité qui vient récompenser son parcours d'entrepreneur au Guatemala. En outre, si l'on s'attache aux professions connues des pères et des grands-pères<sup>19</sup>, on se rend compte que ces *interinos* appartiennent pour au moins un tiers d'entre eux, à des familles au service de la monarchie depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle ou qui, par leurs activités commerciales, ont fait fortune et pu ainsi s'intégrer aux familles des élites coloniales. Certaines familles sont parvenues à accaparer localement le pouvoir *via* une patrimonialisation des charges municipales. Il en est ainsi majoritairement pour les familles des *interinos* créoles. L'accaparement des charges municipales au Guatemala est, de nombreuses études l'ont montré<sup>20</sup>, bien une réalité tout au long de la période qui nous intéresse. Le tableau élaboré par Christophe Belaubre sur la distribution des charges occupées par la famille González Batres dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle montre combien celle-ci est parvenue rapidement par une concentration impressionnante de charges municipales à dominer la vie politique en Amérique centrale<sup>21</sup> et à placer un de ses membres, Juan Nepomuceno Batres y Nájera à la tête de l'intendance du Chiapas en 1814. Cette mainmise commencée à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle avec Juan González Batres y de la Cueva qui est respectivement *regidor*, *alcalde segundo* en 1688 puis *alcalde primero* en 1689, s'est poursuivie tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle sans que l'on puisse noter de réelles périodes de déclin. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la famille González Batres compte au moins neuf de ses membres à des postes clés au sein de l'administration coloniale. Il n'est que de citer José Mariano Batres y Asturias *alcalde mayor* de San Salvador en 1811 ou Francisco José Batres y Nájera *alguacil mayor de corte* en 1810 et *regidor* en 1816. Manuel Beltranena y Llano, intendant *interino* du Nicaragua, Juan Nepomuceno Batres y Nájera, intendant *interino* du Chiapas, José María Piñol y Muñoz, intendant *interino* du Honduras, José Mariano Batres y Asturias, José Alejandro Aycinena y Carrillo et Antonio Isidro Palomo y Manrique, tous trois intendants *interinos* de San Salvador, sont tous apparentés. Leurs familles appartiennent aux oligarchies locales qui ont su jouer de leur dynamisme

---

<sup>18</sup> Marie-Pierre Lacoste, *Les intendants de la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne (1764-1821) : origines, carrières et intégration coloniale. Essai prosopographique*, Thèse soutenue à Toulouse, 2017, p. 141-142, 280-283.

<sup>19</sup> Vingt-et-une professions des pères et quatorze des grands-pères sont connues.

<sup>20</sup> Parmi elles, citons les articles de Gustavo Palmo Murgua, «Núcleos de poder local y relaciones familiares en la ciudad de Guatemala a finales del siglo XVIII», *Mesoamérica* 12, décembre 1986, p. 241-308 ; de Christophe Belaubre, « Quand les clercs étaient au cœur des stratégies familiales : le cas des González Batres dans la Capitainerie Générale du Guatemala au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire et Sociétés d'Amérique Latine*, 2002, n°15, p. 5-37 ; de Mickaël Augeron, « Les grandes familles mexicaines à la conquête des subdélégations côtières. L'exemple du clan Peón au Yucatán (c. 1794-1813) », in Michel Bertrand, ed., *Pouvoirs des familles, familles de pouvoir*, Toulouse, CNRS, Université Toulouse-Le Mirail, 2005, p. 239-260 ; et le livre de Pilar García Jordán, Miguel Izard, Javier Laviña, coord. *Memoria, creación e historia: luchar contra el olvido*, Barcelona, Université de Barcelone, 1994, 410 p.

<sup>21</sup> Christophe Belaubre, *Elus du monde, élus de Dieu, les familles de pouvoir et le haut clergé en Amérique centrale, 1753-1829*, annexe 23c.



économique pour accéder aux charges de l'administration coloniale et partager le pouvoir avec les bureaucrates péninsulaires.

Pour mieux saisir le milieu social dans lequel évoluent ces intendants *interinos*, nous nous devons de mettre en relief leur réseau de sociabilité, concept utilisé par Michel Bertrand dans son étude relative aux officiers de finances. Nous reprenons sa définition, « par réseau de sociabilité nous entendons donc l'ensemble permanent ou temporaire des liens de natures diverses qui relient les individus entre eux<sup>22</sup> ». Il est évident que pour les officiers royaux, arrivés aux Amériques sans leur famille, il était alors important de se créer un nouvel environnement social, qu'il soit le résultat d'alliances familiales, d'amitiés professionnelles ou bien encore d'une origine géographique commune. On ne dira pas assez l'importance du capital social dans le déroulement de carrière quelle que soit l'origine géographique de ces serviteurs de l'État, Péninsulaires comme Créoles. C'est d'ailleurs dans les années 1980 que le concept de capital social fait son apparition. Dans le domaine des sciences sociales, selon la définition bourdieusienne, le capital social est « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un *réseau durable de relations* plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance ; ou, en d'autres termes, à l'*appartenance à un groupe*, comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes (susceptibles d'être perçues par l'observateur, par les autres ou par eux-mêmes) mais sont unis aussi par des *liaisons* permanentes et utiles<sup>23</sup> ». Cette définition prend donc en compte à la fois le capital social *stricto sensu* et le réseau social, l'un comme l'autre étant étroitement liés. Si nous ne sommes pas encore en mesure de présenter ces réseaux de sociabilité pour l'ensemble des intendants intérimaires, on peut affirmer sans grand risque que l'accumulation d'un capital relationnel a favorisé leur accès à l'intendance.

Avoir des amis bien placés dans l'appareil d'État ou appartenir au cercle relationnel de personnes gravitant autour du roi ou détentrices de charges importantes, est l'assurance de disposer de lettres de recommandation et d'appuis au moment d'envoyer une requête au roi et d'obtenir la charge convoitée. Par conséquent, se constituer un puissant réseau professionnel et personnel est une arme utile dans la dynamique des carrières. Par leur position sociale, ces puissants dominant l'espace politique local, régional voire national, ces amis bien placés interviennent et orientent les trajectoires professionnelles. Avocat de formation et membre du *Colegio de Abogados* de Madrid, l'intendant *interino* de Guadalajara, Manuel Silvestre Martínez occupe diverses charges en Espagne avant son départ pour l'Amérique et notamment celle d'avocat de la maison du duc d'Osuna, Grand d'Espagne. Il ne semble pas avoir de connexions familiales influentes. Il est par conséquent fort probable que la proximité de Manuel Silvestre avec le duc d'Osuna, Pedro Téllez-Girón y Pérez de Guzmán, ait pu influencer sur sa nomination de *fiscal del crimen* de l'audience de Santa Fe de Bogotá le 22 août 1779 d'autant que quatre ans plus tard, sur les recommandations du vice-roi Antonio Caballero y Góngora et du régent de l'audience de Santa Fe, Juan Francisco Gutiérrez de Piñeres, il est nommé *oidor* de l'audience de Guadalajara<sup>24</sup>. Autre exemple significatif de l'importance du cercle relationnel celui de

---

<sup>22</sup> Michel Bertrand, « Les réseaux de sociabilité en Nouvelle-Espagne : fondements d'un modèle familial dans le Mexique colonial (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », in Michel Bertrand et al., *Pouvoirs et déviances en Més-Amérique, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, Presse Universitaire du Mirail, 1998, p. 98.

<sup>23</sup> Pierre Bourdieu, « Le capital social », in *Actes de la Recherche en sciences sociales*, 1980, vol. 31, p. 2.

<sup>24</sup> Mark A. Burkholder, Dewitt Samuel Chandler, *Biographical dictionary of Audiencia ministers in the Americas: 1687-1821*, p. 201.

l'intendant intérimaire de Durango, Francisco Espejo. Non seulement son frère Manuel est *secretario de la camarería mayor de la reina*<sup>25</sup> mais il compte aussi parmi les témoins de son dossier de *pruebas* pour l'obtention d'un habit militaire de l'Ordre de Charles III, des hommes gravitant dans l'entourage royal tels Rodrigo Ayala, *mayordomo del rey* et Agustín Cana, *ayuda de cámara del rey* ou encore Simón Martínez de Arroyo, *secretario del Presidente del Consejo de Indias*.

Dans son analyse relative à l'armature sociale de l'Ancien Régime, José María Imízcoz expliquait combien « les rapports d'amitié étaient un élément clef des réseaux sociaux des puissants <sup>26</sup> ». Ces camaraderies n'étaient pas toujours liées à un héritage familial ou à une origine géographique commune, elles pouvaient se former aussi au cours des études lors de la fréquentation des mêmes académies militaires, collèges majeurs et universités. Ces liens amicaux pouvaient ouvrir bien des portes par le biais de recommandations. Né à Grenade en 1753, l'intendant *interino* de Valladolid de Michoacán Onésimo Durán y Fernández fait ses études au Collège de San Bartolomé y Santiago de 1769 à 1774 avant de rejoindre l'université grenadine où il obtient le grade de *bachiller* et de *licenciado*. C'est au cours de son cursus juridique qu'il se lie d'amitié avec Antonio Porcel qui à la fin de ses études, devient *oficial de la secretaría de Estado del Despacho universal de Indias*. Gravitant dans l'entourage de José de Gálvez, le Ministre des Indes, il n'a aucun mal à lui recommander Onésimo Durán. Son manque d'expérience au sein de l'appareil d'État ne semble pas avoir embarrassé le marquis de Sonora puisqu'il le nomme le 9 décembre 1786 *teniente asesor* de Valladolid de Michoacán. Sa place d'assesseur lui vaut de remplacer l'intendant Juan Antonio Riaño pendant son absence de janvier à mai 1790<sup>27</sup>. En 1801, le vice-roi confie à Onésimo l'intendance de la province de San Luis Potosí afin d'enquêter sur les agissements douteux de l'assesseur en titre Vicente Bernabeu. On ne sait pas s'il reçoit des appuis pour cette nomination mais il ne serait pas étonnant de trouver encore derrière cette affectation la main de Porcel, lui qui était devenu en 1798 secrétaire au Conseil des Indes. Selon José María Imízcoz, ces amitiés de jeunesse pouvaient durer toute une vie et être activées à tout moment.

Si l'historiographie a souvent relevé l'opposition des vice-rois au système de l'intendance, force est de constater cependant que certains d'entre eux ont recommandé vivement ceux qui allaient devenir plus tard intendants. Il en est ainsi de l'intendant *interino* de Veracruz Miguel Corral qui se lie d'amitié dans les années 1750 avec Antonio María Bucareli qui devenu vice-roi lui confie de nombreux travaux tant à Veracruz qu'à Acapulco<sup>28</sup>. Protection aussi du vice-roi Manuel Antonio Flórez qui s'adresse au roi et demande à ce que soit accordé à Miguel del Corral le grade de brigadier au vu de ses

---

<sup>25</sup> Adolfo Barredo de Valenzuela, *Nobiliario de Extremadura: C-E, Hidalguía*, 1996, p. 237.

<sup>26</sup> José María Imízcoz, « Communauté, réseau social, élites. L'armature sociale de l'Ancien Régime », p. 54.

<sup>27</sup> José Luis Alcauter Guzmán, « Los Tenientes Letrados y la Administración de Justicia en la Intendencia de Valladolid », in Oscar Cruz Barney, Teresa Da Cunha Lopes, Cuauhtémoc Manuel de Dienheim Barriguete, María Teresa Vizcaíno López, coord., *Estudios de Historia del Derecho y de las Instituciones*, Morelia, 2009, p. 274-276. Mickaël Augeron, *Entre la plume...*, p. 73-74. Onésimo Durán entre en charge le 20 septembre 1788. Il est probable qu'il ait été intendant par intérim aussi pendant le gouvernement de Felipe Díaz de Ortega.

<sup>28</sup> Ángel Rafael Martínez Alarcón, « Bicentenario de Miguel Lerdo y Tejada del Corral y Bustillo: 1812-1861 » in *Cambio Digital*, 13/07/2012 ([www.cambiodigital.com.mx](http://www.cambiodigital.com.mx)) ; « 220 años del fallecimiento del ingeniero Miguel del Corral, 1731-1794 », in *Enlace Veracruz212.com.mx*, 24 de julio de 2014.

quarante-deux ans de loyaux services<sup>29</sup>. L'année suivante, c'est au tour du nouveau vice-roi, le second comte de Revillagigedo d'intervenir en faveur de Miguel pour l'obtention de ce grade<sup>30</sup>. Dans la province de Veracruz depuis 1765, il est certain que les compétences professionnelles de l'intendant Corral ont joué en sa faveur, son travail d'ingénieur étant reconnu et apprécié des plus hautes autorités de la vice-royauté. Revillagigedo recommande aussi au roi l'intendant *interino* d'Arispe Antonio Cordero. Signalons aussi que le frère de l'intendant de Guadalajara, Rafael Bachiller, a fait partie de la suite du vice-roi Revillagigedo lorsqu'il s'embarqua pour rejoindre la vice-royauté en 1789. Si Antonio María Izquierdo<sup>31</sup> pouvait se prévaloir d'appuis à Madrid souligne Mickaël Augeron, on sait aussi qu'il était entré dans la clientèle du vice-roi Azanza dont il affirmait être le protégé. C'est certainement à ce dernier, avance Michaël Augeron qu'il doit son poste d'assesseur d'Oaxaca en 1799 car il le remercie cette même année pour son aide. Et c'est en toute légitimité qu'il accède par la suite pendant quatre ans au poste d'intendant pendant les absences de l'intendant titulaire, Antonio Mora y Peysal. On sait aussi que les intendants Pedro Ponce, Manuel Perez Valdés ont gravité dans l'entourage du marquis de Branciforte, vice-roi de la Nouvelle-Espagne de 1794 à 1798 ; que Francisco Urrutia a reçu des commissions de José de Gálvez et des vice-rois successifs, Carlos Francisco de Croix (1766-1771) et d'Antonio María Bucareli (1771-1779).

Nous ne sommes pas en présence de familles à la noblesse immémoriale. La noblesse quand elle est attestée, est récente. Par contre, pour les familles dont nous disposons d'informations suffisantes, on observe une position sociale en voie d'ascension grâce très souvent à des fortunes liées au négoce.

### **Parcours d'intendants *interinos***

Pour terminer sur ces intendants nommés par intérim, nous avons choisi de retracer le parcours professionnel de quatre d'entre eux. Le choix de ces hommes, au-delà des informations abondantes dont nous disposons à leur rencontre, a été guidé par des considérations plus stratégiques. Nous avons sélectionné des hommes dont la durée en charge a dépassé deux ans et qui sont donc restés dans cette fonction plus longtemps que certains intendants titulaires afin de retenir l'attention des historiens sur ces *interinos* trop souvent considérés comme des agents secondaires. Or, ici, nous avons l'exemple de quatre hommes d'origine diverse, qui ont remplacé les intendants titulaires suffisamment longtemps pour assurer un suivi des affaires avec toutes les compétences requises. Ces

---

<sup>29</sup>*Ibid.*, (132) : « el jefe inmediato de este cuerpo de oficiales D. Miguel de Corral tiene todas las circunstancias que le hacen digno de su justo ascenso al grado de brigadier [...] Y comprendo que le Coronel D<sup>n</sup> Miguel del Corral por sus antiguos servicios, mérito acreditado, y por su carácter de Ingeniero en jefe, es acreedor a la gracia que solicita... » (México, 23 de marzo de 1788).

<sup>30</sup>*Ibid.*, (144) : « me ha puesto en la precisión de recomendar a V. E. sus distinguidos servicios, aún antes de llegar a México, porque creo que en justicia esto y obligado a anticipar por mi parte el tiempo de que se les dé el premio que merecen. [...] Pide V. E. proteja esta solicitud, persuadido de que es muy acreedor este oficial al ascenso que pretende... » (Veracruz, 31 de agosto de 1789).

<sup>31</sup> D'origine noble mais cadet de famille semble-t-il d'après Michaël Augeron, Izquierdo arrive dans la vice-royauté en 1787. Désirant poursuivre sa formation juridique, il s'inscrit alors à l'université de Mexico avant d'intégrer trois ans plus tard, le fameux *Colegio de Abogados* de la capitale. En 1794, il y obtient le grade de docteur. La même année, il entre au service de l'Inquisition mexicaine comme *abogado interino de presos*. Deux ans plus tard, il est nommé *abogado del real Fisco* par l'archevêque de Tolède et Inquisiteur général, Francisco Antonio Lorenzana y Butrón.

études de cas illustrent bien la nécessité d'étudier l'administration royale sous un nouvel angle et de s'interroger plus largement sur les modalités de nomination.

Premier exemple : Francisco José de Urrutia y Montoya intendant *interino* de Durango. Fils de l'*oidor* de l'audience de Santo Domingo Bernardo Urrutia<sup>32</sup>, Francisco est né à La Havane en 1748. Il est issu d'une famille au service de la monarchie depuis plusieurs générations et dont l'influence est grande à Cuba. La famille Urrutia **Erreur ! Signet non défini.** d'origine basque a su tisser des liens très étroits avec la société coloniale tout en gardant en Espagne des amis bien placés. Bernardo Urrutia a mis en place une véritable stratégie pour que ses fils puissent accéder à de hautes responsabilités. C'est ainsi qu'une cédule royale en date de 1753 lui accorde que Francisco âgé à cette date de cinq ans soit « *preferido en las provisiones*<sup>33</sup> ». La *hoja de servicio*<sup>34</sup> de l'intendant *interino* de Durango établie en 1798 nous permet de suivre son parcours professionnel jusqu'à sa nomination à la tête de l'intendance de Durango. Après des études d'avocat à l'université de Mexico, Francisco commence sa carrière en 1770 en qualité d'*interventor real* de la douane à Querétaro. Deux ans plus tard, il devient *alcalde* ordinaire à Durango et en 1773 il est promu au poste de *teniente de corregidor*. Le 23 janvier 1777, il est *provisto corregidor interino* de la vice-royauté et le 18 décembre 1779, il est nommé *alcalde mayor del real fisco*. À partir de novembre 1782, il accède à la charge d'*alcalde mayor* de Guayacocotla et le restera cinq ans. Quand Francisco José Urrutia est nommé intendant *interino* de Durango le 6 juillet 1793, l'intendant en titre Francisco Potau étant tombé gravement malade, cela fait déjà cinq ans et sept mois qu'il est *teniente letrado* de l'intendance de Durango. Il est donc parfaitement au courant des affaires relevant de la compétence de l'intendant. Il restera deux ans et huit mois à la tête de cette intendance et finira sa carrière au sein de l'audience de Mexico.

Deuxième exemple : Diego García Panes intendant *interino* de Veracruz<sup>35</sup>. Né en Catalogne à Urgel en 1730, il embrasse très jeune la carrière militaire suivant en cela la tradition familiale, son père ayant été lieutenant colonel et commandant du régiment d'Afrique et son oncle, commandant général des îles Canaries. Il intègre alors l'académie militaire de Barcelone. À l'âge de vingt ans, il rejoint les rangs de la milice avec le grade d'*alférez*. Cinq ans plus tard, il s'embarque pour la Nouvelle-Espagne en compagnie du marquis de las Amarillas, Agustín de Ahumada y Villalón, nommé vice-roi. Diego est alors affecté, compte tenu de ses connaissances en ingénierie, aux ouvrages de fortification de la ville portuaire de Veracruz et de ses environs en qualité d'ingénieur volontaire. De 1755 jusqu'à sa mort intervenue en 1811, à l'exception de cinq années passées dans la région de Mexico et un séjour en Espagne pour régler ses affaires personnelles (1790-1793), Diego

---

<sup>32</sup> Né à La Havane en 1705, l'avocat Bernardo Urrutia épouse en 1725 la cubaine Felipa de Montoya. De leur union naîtront huit filles et cinq garçons dont Ignacio Urrutia avocat et historien et à qui on doit la première histoire cubaine et Carlos Urrutia qui est nommé intendant de Veracruz en 1809, gouverneur et capitaine général de Santo Domingo en 1811 et gouverneur et président de l'audience de Guatemala en 1817.

<sup>33</sup> Mickaël Augeron, *Entre la plume et le fer...*, p. 232.

<sup>34</sup> Archivo General de Indias, Indiferente, legajo 182.

<sup>35</sup> Il est à noter que Diego García Panes figure sur la liste des intendants élaborée par Ricardo Rees Jones. De même, Luis Navarro García l'a inscrit dans son répertoire biographique même s'il émet des doutes sur son mode de nomination. Pour notre part, pour avoir eu accès à bon nombre de sources le concernant, nous n'avons trouvé à ce jour que la qualité d'*interino*.

restera dans la province de Veracruz<sup>36</sup>. Parmi toutes ses réalisations, et certainement la plus importante, est celle de l'élaboration du plan de la route reliant Veracruz à Mexico. En mars 1795 Diego est nommé *teniente del rey de la plaza* de Veracruz, il est alors colonel d'artillerie. Quelques mois plus tard, à la mort de l'intendant en titre, Pedro Fernández de Gorostiza, c'est en toute logique que lui échoient le gouvernement et l'intendance de Veracruz, lui qui y réside depuis tant d'années. En 1798, il est toujours intendant *interino*.

Troisième exemple : Pedro Telmo Landero intendant *interino* de Veracruz. Bien que né en Galice en 1751, Pedro a à peine quelques mois quand il arrive en Nouvelle-Espagne, ses parents Manuel Landero et María Rosa González Nandín ayant décidé d'émigrer pour développer leurs affaires commerciales. Après des études dans le collège séminaire tridentin de Guadalajara et celui très renommé de San Pedro, San Pablo y San Ildefonso à Mexico, il obtient en 1777 sa licence en droit et devient membre du prestigieux collège d'avocats de l'audience de Mexico. Deux ans plus tard, il ouvre une étude à Veracruz pour y exercer son métier d'avocat tout en se lançant dans les affaires. Membre du *Consulado de comercio* de Veracruz, il appartient aussi au cercle restreint des familles mercantiles de la ville<sup>37</sup>. Le 20 mai 1781, il est nommé assesseur *interino* de la Real Hacienda de Veracruz suite à la maladie de son titulaire et reste en charge pendant trois ans, deux mois et deux jours sans recevoir aucun salaire ni aucune gratification. Il occupe ensuite la charge d'*asesor de los ramos de pólvora y naipes*. En février 1788, il est nommé avocat *promotor fiscal* de l'intendance de Veracruz. On ignore la durée en charge, sa *hoja de servicio* s'arrêtant au 31 décembre 1794. Mais à cette date, cela fait six ans et dix mois qu'il occupe cette charge. Le 22 août 1804, il accède à la charge de *teniente letrado e auditor de guerra y asesor ordinario* de l'intendance de Veracruz. L'année suivante, l'intendant en titre García Dávila étant désigné par le vice-roi pour prendre le commandement du cantonnement des troupes miliciennes formées à Jalapa en vue d'un débarquement anglais, c'est tout naturellement l'assesseur Landero, conformément à l'article quinze de l'ordonnance de 1786, qui assume l'intérim de l'intendance. Il restera dans cette charge jusqu'en 1808 soit près de trois années<sup>38</sup>.

Quatrième et dernier exemple : Antonio Isidro Palomo y Manrique intendant *interino* de San Salvador. Né en 1763 au Guatemala, il appartiendrait selon Mickaël Augeron « à l'une des plus grandes familles de la ville, liée à la municipalité et à l'audience<sup>39</sup> ». Son père, un andalou, arrivé dans les années 1750 au Guatemala, épousa une Manrique de Lara Barba de Figueroa, fille d'une riche famille dont l'un des ancêtres, Sancho Alvarez de las Asturias y Bravo de la Cerna descendait du roi García V de Navarre (1134-1150). Ce mariage lui ouvrira les portes de la municipalité puisqu'il sera *regidor* et *primer alcalde*. Antonio Isidro, après des études de droit, est nommé *abogado de la Real Audiencia* de Guatemala. En 1791, il est nommé à titre provisoire rapporteur de l'audience de Guatemala sans solde puis toujours à titre provisoire, il devient *alcalde mayor* de

---

<sup>36</sup> Archivo General de Simancas, Secretaría de Guerra, legajo 6976, expediente 8. En mars 1756, il est *alférez de la compañía de artilleros* de Veracruz ; en mai 1767 il obtient le grade de *teniente* militaire ; en mars 1776 il passe *capitán del cuerpo de artillería* ; en mars 1779, il est nommé *comandante interino de artillería* ; en janvier 1790, il accède au grade de *teniente coronel* et en septembre 1794 à celui de colonel d'artillerie.

<sup>37</sup> Mickaël Augeron, *Entre la plume et le fer...*, p. 192 et 636.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 637. Il ne fait pas de doute que son mariage en 1787 avec une Bauza Álvarez-Campana a contribué à conforter sa position parmi les élites de la ville, sa belle-famille appartenant aux grandes familles mercantiles de Veracruz.

<sup>39</sup> Mickaël Augeron, *Ibid.*, p. 214.

Verapaz. Il fait partie des membres de la *Sociedad Económica de Amigos del País*. Suite aux décès respectifs de l'intendant en titre, Ignacio Santiago y Ulloa en décembre 1797 et de l'assesseur, José María Aguilar en septembre 1799, le gouverneur et capitaine général du Guatemala, Antonio González Mollinedo, le nomme provisoirement au début de l'année 1800 intendant et assesseur de San Salvador. Il occupera la charge d'intendant pendant près de quatre ans<sup>40</sup>.

## Conclusion

Nous avons bien conscience que ces exemples ne sont pas représentatifs de l'ensemble de ces *interinos*. Mais notre objectif ici est de montrer que classer des agents de l'État en fonction du mode de nomination, n'est certainement pas une approche pertinente. En tout cas, ce critère ne peut se suffire à lui-même pour les exclure systématiquement des études sur l'administration. La durée en charge et les actions réalisées doivent être prises en compte pour déterminer si ces *interinos* ont joué un rôle dans le fonctionnement de l'intendance. Il est temps pour l'historiographie de se renouveler et de porter un autre regard sur ces fonctionnaires intérimaires. On ne saurait négliger aujourd'hui leur importance si nous ne voulons pas avoir une image faussée de l'administration coloniale et de ses composantes. Cette étude montre qu'ils se recrutent majoritairement parmi les assesseurs et/ou des militaires de carrière. Ils sont tous dotés d'une solide expérience professionnelle et ont une bonne connaissance du milieu colonial. En ce sens et dans un poste où la durée dans la charge peut être courte, ces intérimaires constituent donc les premiers garants de la continuité de l'institution. On ne peut plus ignorer que ces intendants nommés par intérim ont eu un rôle souvent essentiel dans l'administration des provinces, tant par leurs réseaux personnels que par leurs capacités professionnelles. Au-delà se pose la question de l'étude de l'administration dans son ensemble et des politiques de recrutement mises en place par la monarchie à l'encontre de ses agents. Quelle était la place effective de ces *interinos* dans l'appareil administratif ? Comment étaient-ils perçus par les agents titulaires ? Leur profil était-il si différent de celui des agents nommés *en propiedad* ? Finalement ces nominations par intérim ne s'inscrivaient-elles pas ni plus ni moins dans une logique tendant à assurer la continuité des institutions avec des hommes choisis selon des critères prédéfinis ?

Marie-Pierre Lacoste  
Docteur en histoire, Framespa, Toulouse Jean Jaurès

---

<sup>40</sup> Archivo General de Indias, Audiencia Guatemala 690, expediente 3 (*Relación de méritos y servicios del licenciado Antonio Isidro Palomo y Manrique*).